jour. Elle y est en plein. Elle la continue, elle passe à l'article suivant, mais elle ne détruit pas, dans sa formule, aujourd'hui que l'interpellation est un droit devant lequel tout le monde s'incline, conserver une façon de parler qui rappelle le temps où l'interpellation était quelque chose comme un crime de lèse-gouvernement.

Le mieux est que, parfois, il n'y a rien à l'ordre du jour, et que la Chambre, ayant déclaré après huit séances de débat qu'elle passe à l'ordre du jour, n'a plus qu'à passer la porte.

N'est-ce pas curieux ?

La réintégration des Cheminots

Au Syndicat National

CE QU'ON PENSE, CHEZ LES CHEMINOTS DES DECLARATIONS DE M. DUMONT

Paris, 21 juin. — Le syndicat national des chemins de fer suit avec attention les pourparlers engagés entre M. Charles Dumont, ministre des Travaux publics, et le groupe parlementaire de défense des employés de chemins de fer.

On sait qu'avant-hier, une délégation de ce groupe, qui compte environ 250 députés, reçut de M. Dumont l'assurance que la période des négociations « amiables » avec les compagnies, était définitivement close en ce qui concerne les réintégrations.

On s'attendait, au syndicat national, à la fin de non-recevoir opposée par les compagnies, et un des militants les plus en vue parmi les cheminots nous exposait hier sa façon de penser à ce sujet :

« Les compagnies, nous disait-il, ne céderont jamais à des sollicitations amiables, même venant du gouvernement.

Que va faire maintenant le ministre ?

A la délégation qu'il reçut des parlementaires qui se sont constitués nos défenseurs, il a exposé qu'il déposerait prochainement un projet de statut pour les cheminots, dans lequel serait incorporée la création d'un conseil de discipline ayant qualité pour prononcer les réintégrations, même d'une façon rétroactive.

LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Mais un projet de loi demeure souvent très longtemps à l'état de projet. Et le temps presse pour ceux qui sont « sur le pavé ».

Cette crainte d'interminables longueurs, que nous avons exposée à la délégation peu après son entrevue avec le ministre, décida celle-ci à faire à M. Dumont une autre proposition que voici :

« Disjoindre du statut la création du conseil supérieur de discipline ; en faire un projet de loi spécial, qui serait soumis aux Chambres au plus tôt, et adopté par elles. Le ministère jetant au besoin dans la balance le poids de son portefeuille... »

M. Dumont comprit parfaitement les raisons qui motivaient cette rapidité dans la procédure parlementaire. C'est d'accord avec lui que la délégation décida d'attendre jusqu'au 29 pour discuter l'interpellation sur les réintégrations, interpellation qui devait venir jeudi.

D'ici là, si l'accord sur ce point se fait au conseil des ministres de jeudi, le projet de loi créant le conseil supérieur de discipline serait déposé. En quarante-huit heures il peut être rapporté, et discuté dans la quinzaine.

Si nous avons demandé à la délégation d'agir très vite, c'est parce qu'il est indispensable que tout soit réglé avant la séparation des Chambres. Nous serons du reste fixés jeudi sur ce qui sera décidé.

— Et si le conseil supérieur de discipline est créé ?

— Alors il aura à se réunir immédiatement et à se prononcer sur les révocations ayant suivi la grève de l'an dernier. Il est probable qu'il prononcera beaucoup de réintégrations...

— Mais les compagnies accepteront-elles ces réintégrations ?

— Elles seront obligées de s'incliner devant une loi. Je sais bien qu'elles peuvent avoir recours au Conseil d'Etat contre cette loi, mais nous verrons bien ce qu'il en adviendra.

Interviews du citoyen Ellen-Prévost, député socialiste unifié de la Haute-Garonne.

Paris, 21 juin. — Si le Parlement, nous dit M. Ellen-Prévost, comprend que toute procédure d'atermoiement peut lui être néfaste, que toute tentation dans l'action sera maladroite à la fois et criminelle, ce sera tant mieux pour les Cheminots, pour le Parlement, et pour lui. Ce que, dès maintenant, nous estimons impossible, c'est que la question des réintégrations et de la loi relative au Conseil de discipline à jeu rétroactif soit liée à des propositions d'un autre ordre. Ce qui est inacceptable, c'est que nous paraissions acheter les réintégrations au prix de l'abandon de certaines libertés générales. Même si des retraites étaient accordées par tous les réseaux aux révoqués qui ont plus de quinze ans de services, devrions-nous renoncer pour eux à tout espoir de réintégration et abandonner du même coup les révoqués plus jeunes à leur sort immérité ? Qui ne voit au contraire qu'une fois le projet voté par le Parlement le ministère serait plus fort pour faire accepter par toutes les Compagnies les mesures d'humanité — allocations, compensations et retraites — dont il a commencé à s'occuper ? Ce que nous ne pouvons accepter davantage, c'est que la Chambre et le Gouvernement se résignent à voir le Sénat repousser le projet rétroactif dont il a été tant parlé ces jours-ci. Ce serait un peu méprisable et dangereux.

Sera-t-il dit, continue notre interlocuteur, que par la négligence de la Chambre et par la mauvaise volonté du Sénat, la confiance dans la vertu de l'action parlementaire doit être abolie ou fâcheusement affaiblie ? C'est au gouvernement, c'est au Conseil des ministres de demain jeudi, qu'il appartient de répondre. Le gouvernement a le choix des moyens, mais il n'a pas le choix de l'heure. L'heure a sonné de la réparation. S'il faut poser la question de confiance, fût-ce au Sénat, qu'il la pose ! L'héroïsme de tribune et les larmes éloquentes ne peuvent suffire aux révoqués malheureux. Elles ne tromperaient pas ceux qui les défendent. Il faut aboutir.

AU SENAT

SEANCE DU MATIN

Paris, 21 juin. — La séance est ouverte à neuf heures et demie, sous la présidence de M. Antonin DUBOST.

On discute les chapitres réservés du budget de l'Agriculture.

M. MELINE estime que le crédit applicable à la pisciculture est insuffisant. Nos cours d'eau se dépeuplent.

LE MINISTRE promet une solution favorable.

M. CHAKERT parle des concours régionaux et départementaux.

M. PAMS rappelle que le Conseil supérieur de l'Agriculture a émis l'avis de supprimer les trois concours nationaux. Une enquête se poursuit.

M. VISEUR traite ensuite la question de la tuberculine.

M. PAMS déclare à ce sujet que la législation sur les indemnités pour abatages sera remaniée.

La suite de la discussion est renvoyée à cet après-midi deux heures, et la séance est levée à midi

SEANCE DE L'APRES-MIDI

On reprend le budget de l'Agriculture.

M. DE SAINT-QUENTIN, à propos de la remonte des haras, défend l'élevage normand et préconise l'élevage du demi-sang.

L'automobilisme a causé une mévente du cheval et le remède à cette situation c'est de venir en aide aux éleveurs.

M. SURREAU demande qu'on fasse des sacrifices pour l'industrie asine et mulassière.

M. BRAGER DE LA VILLE MOYSAN critique les textes législatifs sur les avances aux caisses régionales de crédit agricole. Il les trouve obscurs, ce dont convient M. Pams.

Cependant, le MINISTRE de l'Agriculture est d'avis que les avances doivent être restituées avant vingt ans, et les caisses doivent rembourser chaque année les sommes dont elles ont reçu le remboursement.

M. PAMS s'engage à renforcer le service des fraudes et on vote le dernier chapitre du budget de l'Agriculture.

On aborde celui de la Marine.

M. CHAUTEMPS, rapporteur, expose l'état de notre armée navale et il constate la bonne volonté qui existe dans notre marine, si peu gâtée, durant ces dernières années, par le Parlement.

M. DE TREVENEUC critique l'organisation générale de la Marine.

LE MINISTRE DE LA MARINE répond que les responsabilités sont organisées dans la Marine. Chaque chef est responsable devant le Ministre, qui est lui-même responsable devant le Parlement.

Il y a une responsabilité continuellement en œuvre.

M. REYMONENQ intervient en faveur des ouvriers des arsenaux.

La suite de cette discussion est renvoyée à demain matin, et la séance est levée à sept heures et demie.

LE DISPARU DU VÉSINET

ON SERAIT SUR LA PISTE DES ASSASSINS DU RENTIER VERMERSCH. — DEUX ARRESTATIONS SERAIENT IMMINENTES

Paris, 21 juin. — Nous avons mentionné hier le bruit d'après lequel la disparition du rentier du Vésinet, M. Vermeesch, ne resterait plus longtemps un mystère.

On se rappelle que cette disparition fit d'abord croire à un crime ; puis l'enquête sembla établir que le rentier disparu avait fait une fugue, inexplicable, il est vrai. On revint ensuite à l'hypothèse d'un assassinat, les amis et les voisins de M. Vermeech ne pouvant admettre qu'il eût bénévolement disparu et restant convaincus qu'il avait été attiré dans un guet-apens.

Aujourd'hui, on revient sur cette affaire qui paraissait définitivement oubliée, et on annonce que la justice vient d'être saisie d'un fait nouveau qui donnerait raison aux partisans de l'assassinat.

Une lettre aurait été saisie, en Belgique, donnant la preuve qu'il s'agit bien d'un crime et remettant les magistrats chargés de l'enquête sur une piste, à laquelle on s'était arrêté, le lendemain même de la disparition mais qu'on avait dû abandonner, faute de preuves suffisantes.

Deux arrestations seraient sur le point d'être opérées, non au Vésinet, mais en Belgique.

Quant au cadavre de M. Vermeesch, que des fouilles minutieuses n'ont pu faire retrouver, il serait enterré, non dans la villa qu'habitait le rentier, mais aux environs.

C'est sur cette base que de nouvelles investigations vont être opérées par M. Côme, juge d'instruction à Versailles, chargé de l'affaire.

Les Fêtes Eugène Fiévet

A CAUDRY

II

Historique du monument. — Le programme du 25 Juin

Caudry, 21 juin. — C'est déjà une inoubliable impression qu'on ressent, à quatre jours de cette fête admirable par l'idée qui l'a inspirée, comme on en est sûr, par l'enthousiasme qu'elle fera naître et le succès qu'elle obtiendra.

Dans tout Caudry, comme dans les communes voisines où le socialisme, avec le nom de Fiévet, fut acclamé, où il n'est pas un foyer ouvrier où l'on n'ait respectueusement placé son portrait, on ne parle que de la manifestation projetée et du bon citoyen, de l'ami disparu. On se croirait encore au lendemain de sa mort, tellement il est encore présent dans l'esprit et sur les lèvres de tous.

Quel plus bel hommage un militant put-il rêver et quel plus magnifique monument, que ce culte impérissable dans la gratitude du prolétariat ?

A la mairie, où l'on donne à la façade un lustre nouveau, ce pendant que sur le parcours prévu du défilé on plante des mâts, on nettoie, on commence la décoration, nous trouvons l'écho fidèle des sentiments ouvriers.

Le dévoué citoyen Piet, adjoint et conseiller général : les actifs citoyens Goux, secrétaire général de la mairie ; P. Alchain, secrétaire du P. S., comme ensuite les camarades des syndicats, nous disent, en effet, presque avec les mêmes paroles, l'animation telle qu'on la vit rarement, de toute la cité, la fièvre, l'ardeur à préparer la journée du 25 juin, qui paraît destinée à devenir une sorte de date traditionnelle, comme un second 1er mai, une fête du souvenir et une fête du travail.

Pas une note discordante, pas une restriction : cette unanimité est vraiment réconfortante et combien touchante.

La genèse du monument

Nous avons rappelé la biographie de Fiévet. Quelle fut la genèse du monument qu'on va inaugurer.

« C'est bien simple, nous dit le camarade Henri Carpentier, trésorier intègre du comité d'érection. L'idée était, au lendemain de la mort de Fiévet, dans tous les esprits.

« On voulait faire quelque chose qui montrât bien que Caudry-Ouvrier entendait n'oublier jamais l'artisan de son émancipation et attester en même temps, pour les adversaires, par l'édification d'un symbole durable, que Caudry est définitivement conquise à notre cause.

« La Fédération des syndicats locaux, et en particulier le syndicat des tulles et dentelles, fondé par Fiévet, prit l'initiative de la réalisation.

« Nous avons voulu, et en cela d'accord avec les organisations politiques, que le monument fût vraiment l'œuvre ouvrière, élevé avec les gros sous des travailleurs groupés, sans subvention ni secours officiels.

« Il y a eu d'abord les ressources votées par nos syndicats : en têtes, les tulles et dentelles avec 1.500 francs, soit, au total, 4.500 francs de la Fédération.

« Le reste, soit environ, au 15 juin, 3.200 francs — total général, 8.700 francs — vient des oboles personnelles et des souscriptions diverses. Sur celles-ci, vous verriez beaucoup de pièces de deux sous ; on ne saura jamais combien d'ouvriers, tel jour, se sont privés d'une chope, des petits apprentis d'une douceur, les ménagères même, pour celui auquel on doit un peu de mieux-être.

« C'est en octobre qu'on décida officiellement d'ouvrir les souscriptions. La somme est considérable, on le reconnaîtra, réunie si rapidement.

« Le comité d'érection fut composé des représentants de la Fédération. A côté de lui devait prendre place, dès l'organisation bien décidée, la commission municipale des fêtes, avec, comme président d'honneur, le citoyen Sandras, maire, et président effectif le citoyen Piet, adjoint.

« Le comité d'érection est composé de :

« G. Bricout, secrétaire ; H. Carpentier, trésorier ; E. Bricout, H. Laveille, V. Lefebvre, E. Quinchon, F. Blas, J. Tribouillard, L. Porez, G. Gambart, P.-J. Quinchon, E. Direz, H. Lemaire, J. Denbez, qui représentent la Fédération, soit les syndicats suivants : Tulles et dentelles, tulles unis et grecs, guipurriers, brodeurs, tisseurs, piqueurs de carton, ourdisseurs, bobineurs, teinturiers-appréteurs, dessinateurs, chauffeurs et mécaniciens, garçons brasseurs.

« Pour la commission des fêtes : H. Carpentier, F. Aumont, Al. Belot, V. Pluchart, L. Bricout, J. Bricout, U. Louvet, F. Méresse, E. Delacourt, V. Léger, J.-B. Fiévet.

« Le concours pour le monument eut lieu le 31 janvier. M. Marius Roussel, artiste statuaire à Paris, fut choisi, et nous avons tout lieu de croire que ce choix fut heureux. »

Au Square Eug. Fiévet

Le monument devait primitivement s'élever place Thiers. Ensuite, comme la création d'un square, en prolongement de la place de l'Hôtel-de-Ville, fut décidée, on jugea que l'emplacement était mieux indiqué. Ainsi, Fiévet sera là, en face de cette mairie où il travailla si vaillamment et d'où on pourra apercevoir sa fidèle effigie.

Le square sera également inauguré dimanche. Il est très gracieusement disposé. Au centre, une vasque élégante où retombe un jet d'eau. Autour, des massifs d'arbres et d'arbustes. En bordure de la Grand'Place, le monument.

Avant que le voile ne tombe, nous avons pu le voir et avons eu ainsi la bonne fortune de rencontrer l'artiste, M. Roussel.

Le monument se compose d'une stèle-pyramide en pierre de Soignies, surmontée du buste en bronze, grossi d'un quart, de Fiévet, très ressemblant, impressionnant.

Au centre de la pyramide, l'encerclant, pour ainsi dire, quatre bas-reliefs en bronze formant frise : la Paix, l'Education, le Travail, la Solidarité.

Sur la face centrale, une palme est gravée.

Le monument porte également les inscriptions commémoratives : « A Eugène Fiévet, la classe ouvrière organisée. »

Au bas de la stèle, aux quatre angles, des bornes sont reliées par des chaînes en bronze.

Le tout a 4 mètres 10 de hauteur. L'ensemble est simple et la perspective mettra assurément le monument dans toute sa valeur.

(Précisons que le cliché reproduit par nous n'était que la maquette.)

M. Roussel, que nous félicitons, nous résume ainsi l'idée de son œuvre.

« J'ai voulu faire sobre, simple, m'attacher à bien rendre, d'une part, la figure de mon modèle, et le symbole de sa vie.

» On pourra trouver que ce n'est pas le Fiévet souriant, bon garçon auquel tous les Caudrésiens ont serré la main.

» Mais le sérieux que je lui ai donné, est voulu. C'est l'homme, l'éducateur, l'organisateur ouvrier, réfléchi, pensant, que j'ai tâché de faire revivre.

» Il le fallait ainsi, en rapport avec les figures qui complètent le monument. »

Là non plus, ce ne sont pas les entifies habituelles dont on représente les vertus ou les mérites du sujet : c'est une suite de physionomies de travailleurs, jeunes et vieux, celles qui m'ont paru les plus caractéristiques.

» Enfin, au lieu des agrafes banales qui attachent les chaînes du soubassement, j'ai placé des mains robustes d'ouvriers, écrasant une vipère. Si vous le voulez, c'est le Travail organisé broyant le Mal, le Capitalisme ».

La journée du 25 juin

Aux fêtes dont nous allons donner le programme détaillé, le Comité a invité, avec les citoyens Guesde, Jaurès, la Commission Exécutive du P. S., les députés, conseillers généraux socialistes du Nord, les secrétaires d'organisations économiques, parmi lesquels les délégués de la Fédération Internationale des Tullistes, les citoyens Appleton et Young, d'Angleterre, avec Salembier, maire de Calais, la ville-sœur, V. Renard, secrétaire-national du Textile, etc.

Les groupements politiques, syndicats, coopératives, libre pensée, mutualités ouvrières, seront très nombreux, et leur défilé avec les drapeaux et bannières sera très impressionnant.

Au moment de la chute du voile du monument, deux cents élèves des Ecoles exécuteront une cantate : « Ode à Eug. Fiévet », du poète socialiste Jacques Bluet — qui dissimule sous ce nom rustique un véritable artiste, d'une étonnante inspiration.

Ce délicat hommage à l'homme qui fut aussi résolument laïque, il était naturel et logique qu'il fût placé dans la bouche des jeunes auxquels alla sa sollicitude.

Nous sommes autorisés, et nous le faisons très volontiers, à reproduire cette belle œuvre, dont la musique, d'après Gounod, a été arrangée par le savant directeur de l'Harmonie Municipale, M. C. Deldicque :

1re STROPHE

Bon travailleur, c'est aujourd'hui la fête
D'un doux tribun, d'un frère qui n'est plus ;
Avec amour inclinons notre tête
Devant l'ami des humbles, des vaincus ;
Devant celui qui, pour le prolétaire,
Rêva d'union, de bonheur, de bonté
Et qui parla de paix sur cette terre.
Disons en chœur nos chants de liberté.

Il s'écroulera, le vieux monde ;
Le soleil sera beau demain.
Et ton œuvre sera féconde,
Car nous irons dans ton chemin.

2me STROPHE

Il savait bien que la faible hirondelle
Ne peut rien contre l'oiseau méchant,
Mais elle échappe à la serre cruelle
Par la concorde et passe l'océan.
Il nous a dit : « Pour chasser la misère,
» Les travailleurs doivent serrer leurs rangs,
» Devant le mal, s'ils restent solidaires,
» Le rude hiver deviendra le printemps. »

Pour que ton ouvrage s'achève,
Nous resterons unis et forts
Nous réaliserons ton rêve :
L'avenir sera l'âge d'or.

3me STROPHE

Il a compris que, moins rude est la tâche,
Quand la lumière éclaire les cerveaux
Et de nos cœurs, il voulut qu'on arrache
La haine, qui marque les temps nouveaux ;
Donc il aima notre Ecole laïque,
Qui, de chacun, veut faire un citoyen ;
Il la voulut plus belle et magnifique
Comme son cœur de vaillant plébéien.

La haine, un jour sera bannie ;
Nous allons bâtir la Cité ;
Ils viendront, les temps d'harmonie
De joie et de Fraternité.

4me STROPHE

Il enseignait que rien ne vient sans peine,
Que notre droit comporte des devoirs :
C'est le travail qui fait la grange pleine
Et rend certains les vigoureux espoirs.
Mais, lorsque l'homme a sa tâche remplie,
Il doit avoir le prix de son labeur
Pour réparer ses forces affaiblies,
Et pour goûter la coupe du bonheur.

Nous serons tous comme l'abeille :
Chacun aura ce qu'il produit :
Nous puiserons dans la corbeille
Les roses, la miche et le fruit.

5me STROPHE

Déjà, le ciel nous paraît moins sombre,
Le jour, bientôt, va dissiper la nuit ;
L'azur commence à se mêler à l'ombre,
Hier était plus triste qu'aujourd'hui.
Frère ouvrier, tu jetas la semence
Et nous allons récolter la moisson.
De nous, au moins, reçois en récompense
Et des bouquets, des fleurs et des chansons.

Il s'écroulera, le vieux monde,
Le soleil sera beau demain
Et ton œuvre sera féconde
Car nous irons dans ton chemin.

LE PROGRAMME

Voici l'ordre des fêtes :

A dix heures trois quarts du matin, à la gare du Nord, arrivée des citoyens Jules Guesde et Jaurès et des élus socialistes du département du Nord.

A onze heures un quart, à l'Hôtel de Ville, réception des invités par le Conseil Municipal.

A onze heures et demie, rue de Bonneville, réunion des sociétés, groupes politiques et corporatifs.

A midi, défilé par les rues de Bonneville, Nationale, de Saint-Quentin et la place de l'Hôtel de Ville.

A midi et demi, inauguration du monument Eugène Fiévet, sous la présidence des citoyens Guesde et Jaurès. Remise du monument à la Ville, par le Comité d'érection.

A deux heures, du soir, Hôtel de l'Europe, Banquet par souscription.

A quatre heures et demie, place Thiers, Concert par la Fanfare de Bertry, sous la direction de M. Blanchard.

A cinq heures et demie, place de l'Hôtel de Ville, Fête aérostatique.

A six heures, Ascension du ballon « La Solidarité », par l'aéronaute R. Baillat. L'Harmonie Municipale de Caudry, sous la direction de M. Clément Derbique, se fera entendre pendant la durée de cette fête.

A six heures et demie, place Thiers, grand Concert par l'Harmonie Municipale de Denain, sous la direction de M. Clément Bruneau.

A neuf heures et demie, place Thiers, Bal populaire à grand orchestre.

A dix heures un quart, place de l'Hôtel de Ville, grand Feu d'Artifice. — Embrasement du Monument.

Maintenant, le soleil ne voudra certainement pas bouder à une éclatante et grandiose journée, qui comptera dans les fastes de la cité et du Prolétariat.

Olivier DEGUISE.

Le trafic des décorations

POLIDOR EN CORRECTIONNELLE

Paris, 21 juin. — La neuvième chambre jugeait hier le nommé François Polidor, âgé de 40 ans, ancien employé à la grande chancellerie de la Légion d'honneur, poursuivi pour trafic d'influence et escroqueries.

Polidor, ainsi que nous l'avions raconté, vendait au plus offrant des croix du Mérite agricole, des palmes académiques et des bureaux de tabac ; de plus, il aurait escroqué quelque argent à l'aide de fausses listes de souscription sur papier à en-tête du ministère de l'Instruction publique.

Polidor reconnaît les faits. On entend un certain nombre de témoins parmi lesquels le décoré récalcitrant, M. Vauqlin, qui crut toujours que Polydor s'était joué de lui et qui ne connut qu'à l'instruction qu'il était décoré réellement du Mérite agricole.

M. Vauqlin, à l'audience, ne sait plus rien, ne se souvient plus de rien, n'affirme qu'une chose qui met le public en joie : « C'est qu'il n'a jamais porté le Mérite agricole ! »

Après plaidoirie, Polidor est condamné à six mois de prison.

En Espagne, comme en France

A LA SUITE DES PROVOCATIONS CLERICALES, DES BAGARRES SE PRODUISENT

Madrid, 21 juin. — A Alcira, province de Valence, des désordres ont éclaté à la suite de l'arrestation de trois républicains qui avaient refusé de se découvrir au passage de la procession de la Fête-Dieu.

Au cours d'une nouvelle procession qui parcourait les rues de cette ville, les carlistes ont crié : « Vive le pape-roi ! » en passant devant les locaux de la Jeunesse radicale. Les républicains ont riposté aux cris de : « Vive la liberté ! »

Le curé ayant alors fait jouer la marche royale, les radicaux ont sifflé l'hymne et ont entonné la « Marseillaise ». Finalement, une rixe sanglante a éclaté entre les deux camps et la procession s'est dissoute dans le plus grand désordre. On compte six blessés.

SAVON du CONGO — MEFIEZ-VOUS DES IMITATIONS

Le Scandale des liquidations en cour d'assises

DERNIERE AUDIENCE

LE VERDICT

Paris, 21 juin. — Le président Plantean a terminé aujourd'hui la lecture des 1.734 questions soumises au jury.

Les paris sont ouverts !

Les questions posées peuvent se diviser en huit catégories :

1re série de questions : 1 à 2 détournements de Duez au préjudice de M. Isabert.

2e série : 3 à 199, détournements de Duez dans les affaires de droit commun et dans la liquidation des congrégations.

3e série : 200 à 247, Faux commis par Duez dans les états de la chancellerie.

4e série : 248 à 249, Faux commis par Duez dans la liquidation des Oratoriens.

5e série : 250 à 522, Faux commis par Lefebvre et Breton.

6e série : 523 à 704, Complicité de Duez au sujet de ces faux.

7e série : 705 à 1.322, Faux commis par Lefebvre et Breton en faisant usage de faux mandataires.

8e série : 1.323 à 1.734, Complicité de Duez dans ces faux.

A midi un quart les jurés se retirent dans leur salle de délibération. Quand en sortiront-ils ?

Pendant la délibération

Nous pouvons dire qu'il y aura du tirage. On dit que les jurés sont divisés en deux camps. Deux thèses sont en présence : les uns voudraient une condamnation exemplaire sans circonstances atténuantes. Les partisans de cette thèse déclarent que du moment qu'on leur donne l'occasion de châtier un coupable, il faut le faire exemplairement. D'autres, plus politiciens que juges, voudraient au contraire un acquittement général. D'après eux, Duez n'est pas le grand coupable. Il y a, disent-ils, des gens qui ont tiré plus de profit du scandale des liquidations, qui sont connus et qui ne sont pas poursuivis. Nous voulons montrer que nous ne sommes pas des dupes.

Les uns sont pour l'avocat général qui a dit : « Si vous accordiez les circonstances atténuantes à cet homme, je ne vois pas à qui vous pourriez les refuser ? »

Les autres sont pour Me Poincaré qui a dit : « Ce ne sont pas les coupables qui sont là ».

Il se pourrait qu'en définitive, cette déclaration finisse par un arrangement et que les jurés accordent les circonstances atténuantes.

En tous cas les jurés ont l'intention de prendre leur rôle au sérieux. Ils ont commandé un gigot et ils dîneront ce soir, si cela est nécessaire, dans la salle de délibération.

UN GROS INCIDENT

Les jurés étaient depuis quelques minutes dans la salle quand le chef du jury fit appeler le président. Il lui fit cette déclaration :

« Il y a plusieurs de nos collègues qui refusent de prendre part à la délibération ! Il nous est impossible de rendre notre verdict. »

Le président des assises resta interdit.

Le chef du jury continua :

« Mes collègues déclarent que l'instruction n'a pas été complète, que certaines compromissions n'ont pas été éclaircies ! Les vrais coupables ne sont pas là ! Il nous est donc impossible de statuer ! »

Le président déclara alors aux jurés, pensant les gagner par des promesses :

« Vous pouvez juger cette affaire. Le scandale des congrégations n'est peut-être pas terminé. Il y aura peut-être des poursuites ultérieures. »

Un des jurés répliqua :

« L'affaire Duez est étouffée. »

Le président prit les grands moyens :

« C'est bien simple, ne statuez pas si vous voulez, mais je vous avertis que je prendrai des réquisitions contre vous. Vous êtes passibles de poursuites. »

Cette menace calma la rébellion.

Le président se retira et les jurés se consultèrent.

Ils prirent enfin le meilleur parti : celui de statuer.

Le jury rend son verdict

A 4 heures moins un quart, ils étaient de retour, ayant eu juste le temps matériel de voter.

La réponse du jury est « oui » à toutes les questions, sans circonstances atténuantes pour Duez ; Breton et Lefebvre seuls en bénéficient.

Au prononcé du verdict, Duez, très pâle, se lève et s'écrie :

« Je n'ai pas commis de faux ; je ne suis pas un faussaire ! Si je l'avais été, je l'aurais avoué, comme j'ai tout avoué ! »

FEUILLETON DU 22 JUIN. — N. 5

Le Bâtard de Mauléon

par Alexandre DUMAS père

— Il vous en coûtera huit jours, messire abbé, répondit le chevalier inconnu, et encore c'est à grand'peine si, pendant ces huit jours, vous aurez le temps de transcrire sur le parchemin tout ce que je vous dirai.

— Je croyais, dit Froissard, que le Bâtard de Mauléon avait juré de ne jamais faire connaître cette histoire.

— Jusqu'à ce qu'il ait trouvé un chroniqueur digne de l'écrire ; et maintenant, messire Johan, il n'a plus raison de la cacher.

— En ce cas, dit Froissard, pourquoi ne l'écrivez-vous point vous-même ?

— Parce qu'il y a à ceci un grand empêchement, dit en souriant le chevalier.

— Et lequel ? demanda messire Espaing de Lyon.

— Celui-ci, dit le chevalier, en relevant sa main gauche la manche de sa main droite, et en posant sur la table un bras mutilé, terminé par une tenaille de fer.

— Jésus ! dit Froissard, tremblant de joie, parlez-vous...

— Le Bâtard de Mauléon en personne, que quelques-uns appellent aussi Agénor à la main de fer.

— Et vous me raconterez votre histoire ? demanda Froissard avec l'anxiété de l'espérance.

— Aussitôt que nous aurons soupé, dit le chevalier.

— Bon, dit Froissard en se frottant les mains ; vous disiez vrai, messire Espaing de Lyon, monseigneur Gaston Phœbus attendra.

Et le même soir, après souper, le Bâtard de Mauléon tenant sa promesse, commença de raconter à messire Jehan Froissard l'histoire qu'on va lire et que nous avons tirée d'un manuscrit inédit, sans nous donner, selon notre habitude, d'autre peine que celle de mettre à la troisième personne une narration qui était écrite à la première.

II.

COMMENT LE BATARD DE MAULEON RENCONTRA ENTRE PINCHEL ET COIMBRE UN MORE AUQUEL IL DEMANDA SON CHEMIN ET QUI PASSA SANS LUI REPONDRE.

Par une belle matinée du mois de juin 1361, celui qui n'eut pas craint de s'aventurer aux champs par une chaleur de quarante degrés eût pu voir s'avancer sur la route de Pinchel à Coimbre en Portugal, une figure que les hommes d'aujourd'hui nous sauront gré de leur dépeindre.

C'était non pas un homme, mais une armure tout entière, composée d'un casque, d'une cuirasse, de brassards et de cuissards, avec la lance au bras, la targe au cou, le tout surmonté d'un panache rouge au-dessus duquel montait le fer de la lance.

Cette armure était posée d'aplomb sur un cheval dont on n'apercevait que les jambes noires et l'œil enflammé ; car, ainsi que son maître, il disparaissait sous son harnais de guerre, recouvert d'une housse blanche lamée de drap rouge. De temps en temps, le noble animal secouait la tête et hennissait avec plus de colère encore que de douleur : c'était quand quelque taon était parvenu à se glisser sous les plis du lourd caparaçon et lui faisait sentir son avide morsure.

Quand au chevalier, raide et ferme sur les arçons comme s'il était rivé à la selle, il semblait tenir à orgueil de braver l'ardente chaleur qui tombait de ce ciel de cuivre, embrasant l'air et desséchant l'herbe. Beaucoup, et que personne n'eût pour cela accusés de délicatesse, se fussent permis de lever la visière grillée qui changeait l'intérieur du casque en étuve, mais à l'impassible contenance et à la généreuse immobilité du chevalier, on voyait qu'il faisait parade, même dans le désert, de la vigueur de son tempérament et de son endurcissement aux souffrances de l'état militaire.

Nous avons dit le désert, et, en effet, le pays par lequel s'avançait le chevalier méritait bien ce nom. C'était une espèce de vallée justement assez profonde pour concentrer, sur le chemin que suivait le chevalier, les rayons les plus ardents du soleil. Depuis plus de deux heures déjà, la chaleur qu'on y ressentait était telle, qu'elle avait perdu ses habitants les plus assidus : les bergers et les troupeaux, qui le soir et le matin reparaissaient sur son double talus pour y chercher quelques brins d'herbe jaune et cassante, s'étaient réfugiés derrière les haies et les buissons et dormaient à l'ombre. Aussi loin que l'œil pouvait s'étendre, on eût cherché en vain un voyageur assez hardi ou plutôt assez insensible à la flamme pour fouler ce sol qui semblait composé de cendres des roes calcinés par le soleil. Le seul animal vivant qui prouvait qu'une créature animée pouvait vivre dans une pareille fournaise, était la cigale, ou plutôt les milliers de cigales qui, fortifiées entre les cailloux, cramponnées aux brins d'herbe, ou s'épanouissant sur quelque rameau d'olivier blanc de poussière, formaient cette fanfare stridente et monotone : — c'était leur chant triomphal, et il annonçait la conquête du désert où elles régnaient en seules et uniques souveraines.

C'est à tort que nous avons avancé que l'œil eût cherché vainement à l'horizon un autre voyageur que celui que nous avons essayé de dépeindre, car à cent pas derrière lui marchait une seconde figure non moins curieuse que la première, quoique d'un type tout à fait différent : c'était un homme de trente ans à peu près, sec, courbé, bronzé, accroupi plutôt que monté sur un cheval aussi maigre que lui-même, et dormant sur la selle où il se tenait cramponné de ses mains, sans aucune de ces précautions qui tenaient son compagnon éveillé, pas même celle de reconnaître son chemin, soin duquel il se reposait évidemment sur plus savant et sur plus intéressé que lui à ne pas se perdre.

Cependant le chevalier, ennuyé sans doute à la fin de porter sa lance si haute et de se tenir si raide sur la selle, s'arrêta pour soulever sa visière et donner ainsi un passage à la vapeur bouillante qui commençait à monter de son enveloppe de fer à sa tête, mais avant d'exécuter ce mouvement, il jeta les yeux autour de lui en homme qui ne paraît pas le moins du monde penser que le courage soit moins estimable pour être accompagné d'une dose de prudence.

Ce fut dans ce mouvement de rotation qu'il vit son insouciant compagnon, et qu'en le regardant avec attention il s'aperçut qu'il dormait.

— Musaron ! cria le cavalier bardé de fer, après avoir préalablement levé la visière de son casque. — Musaron ! réveille-toi, veillaque, ou par le sang précieux de Saint-Jacque, ou par le sang précieux de Saint-Jacques, comme disent les Espagnols, je n'arriverai pas à Coimbre avec ma valise, soit que tu la perdes en route, soit que les larrons te la volent. — Musaron ! — Mais tu dormiras donc toujours, drôle.

Mais l'écuyer, car tel était le grade qu'occupait près du cavalier celui qu'il venait d'apostropher, l'écuyer disons-nous, dormait trop profondément pour que le simple bruit de la voix le réveillât. Le chevalier s'aperçut donc qu'il fallait employer quelqu'autre moyen plus véhément, d'autant plus que le cheval du dormeur, voyant que son chef de file tenait de s'arrêter, avait jugé à propos de s'arrêter aussi, de sorte que, passé du mouvement à l'immobilité, Musaron n'en avait que meilleure chance de jouir d'un plus profond sommeil ; il décrocha alors un petit cor d'ivoire incrusté d'argent accroché à sa ceinture, et l'approchant de sa bouche, il donna d'une haleine vigoureuse deux ou trois notes qui firent cabrer son cheval et hennir celui de son compagnon.

Cette fois Musaron s'éveilla en sursaut.

— Holà ! cria-t-il en tirant une espèce de coutelas pendu à sa ceinture : — holà ! que voulez-vous, larrons, holà ! que demandez-vous, Bohèmes, arrière-fils du démon ; retirez-vous ou je fends et pourfends jusqu'à la ceinture ; et le brave écuyer se mit à espadonner à droite et à gauche, jusqu'à ce que s'apercevant qu'il ne pourfendait que l'air, il s'arrêta, et regardant son maître d'un air étonné :

— Eh ! qu'y a-t-il donc, messire Agénor, demanda-t-il en ouvrant ses yeux étonnés, où sont les gens qui nous attaquent, se sont-ils évanouis comme une vapeur, — ou les ai-je anéantis avant de m'éveiller tout à fait.

— Il y a, veillaque, dit le chevalier, que tu rêves et qu'en rêvant tu laisses traîner mon écu au bout de sa courroie, ce qui est déshonorant pour les armes d'un honnête chevalier. Allons ! allons ! réveille-toi tout à fait ou je te brise ma lance sur les épaules.

Musaron hocha la tête d'un air assez impertinent.

— Sur ma foi ! sire Agénor, dit-il, vous ferez bien, et ce sera au moins une lance rompue dans notre voyage. Au lieu de m'opposer à ce projet, je vous invite donc de tout mon cœur à le mettre à exécution.

— Qu'est-ce à dire, veillaque ! s'écria le chevalier.

— C'est-à-dire, reprit l'écuyer en continuant de s'approcher avec son insouciance railleuse, que depuis seize grands jours que nous chevauchons en Espagne, ce pays tout plein d'aventures à ce que vous disiez en partant, nous n'avons encore rencontré pour tout ennemi que le soleil et les mouches, et pour tout profit que les ampoules et la poussière. — Mordieu ! seigneur Agénor, j'ai faim ; mordieu ! seigneur Agénor, j'ai soif ; mordieu, seigneur Agénor, j'ai la bourse vide ; c'est-à-dire que je suis en proie aux trois grandes calamités de ce monde, et que je ne vois pas venir ces grands pillages de Mores infidèles dont vous me faisiez fête, qui devaient enrichir notre corps et sauver notre âme, et sur lesquels j'avais fait d'avance tant de doux rêves, là-bas dans notre beau pays de Bigorre, avant que je ne fusse votre écuyer, et surtout depuis que je le suis.

— Oserais-tu te plaindre, par hasard, lorsque moi je ne me plains pas ?

— J'en aurais presque sujet, sire Agénor, et ce n'est en vérité que la hardiesse qui me manque. — Voici presque nos derniers francs dépensés pour ces armuriers de Pinchel